



ARRÊTÉ	OBJET	DATE	PAGE
129	Tarifs 2024- annule et remplace l'arrêté n°82	23/05/2024	237

### Le Maire de la Ville de Thann (Haut-Rhin)

- Vu** l'article L 2122.22 du code général des collectivités territoriales,
- Vu** la délibération du Conseil municipal en date du 4 juin 2020 donnant délégation de pouvoir au Maire, ou à défaut au premier adjoint, pour fixer, dans la limite d'un montant unitaire de 2 500 €, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulation résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées,

#### ARRETE :

Article 1<sup>er</sup> : Le présent arrêté fixe, selon les conditions présentées dans le fascicule annexé, les tarifs, redevances et droits divers pour l'année 2024.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Strasbourg pendant un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 : Le Directeur Général des Services et le comptable public de la commune de Thann sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet, pour contrôle de la légalité ;
- Monsieur le comptable public de la commune de THANN ;

Thann, le 23 mai 2024

Gilbert STOECKEL  
Maire de Thann



Il est certifié que le présent arrêté est devenu exécutoire par l'accomplissement des formalités de notification et/ou de transmission au représentant de l'Etat en date du : 29/05/2024

Mise en ligne sur le site internet de la commune le 29/05/24 par Monsieur Gilbert STOECKEL – Maire de Thann

		Critère	Tarifs 2024
<b>Utilisation de l'espace public</b>			
<u>Marché hebdomadaire, food truck, stand de marrons, marché des producteurs et autres manifestations organisées par la ville :</u>			
<u>commerçants abonnés:</u>			
- Emplacement	mètre linéaire	abonnement trimestriel ou annuel	<b>1,50 €</b>
- Droit de branchement électrique léger	forfait trimestriel		<b>30,00 €</b>
- Droit de branchement électrique lourd			<b>60,00 €</b>
<u>commerçants passagers:</u>			
- Emplacement	mètre linéaire		<b>3,00 €</b>
- Droit de branchement électrique léger	journée		<b>2,50 €</b>
- Droit de branchement électrique lourd			<b>5,00 €</b>
Cirques, manège et autres manifestations sous chapiteau		jour de présence avec électricité	<b>50,00 €</b>
Fête forraine	le manège ou stand sans électricité	jour exploité	<b>7,20 €</b>
<u>Occupation domaine communal</u>			
- Panneau, Stop trottoirs, divers	le panneau ou le m. linéaire	année	<b>40,00 €</b>
- Longueur devant le magasin	le m.linéaire	année	<b>30,00 €</b>
- Terrasse jusqu'à 20 m <sup>2</sup>	le m <sup>2</sup>	année	<b>30,00 €</b>
- Terrasse au-delà de 20 m <sup>2</sup>	le m <sup>2</sup> supplémentaire	année	<b>15,00 €</b>
- Parking jusqu'à 20 m <sup>2</sup>	le m <sup>2</sup>	année	<b>30,00 €</b>
- Ouvrage en saillie (sur permission de voirie)	le m <sup>2</sup>	année	<b>5,00 €</b>
Emprise au sol pour travaux (échafaudage, cabanon de chantier, benne, stockage, fouille, remblai, stationnement, ou de tout autre dispositif de chantier indispensable)		m2 /jour la première semaine	<b>0,60 €</b>
		m2 /semaine	<b>1,00 €</b>
Réseau eau et assainissement		par kilomètre de réseau	<b>39,00 €</b>
- si ouvrages particuliers se rajoute		par m2	<b>2,60 €</b>
<u>Location d'un chalet ou emplacement Marché de Printemps</u>			
- chalet avec branchement électrique		2 jours	<b>50,00 €</b>
- chalet sans branchement électrique		2 jours	<b>40,00 €</b>
- emplacement extérieur sans branchement électrique		2 jours	<b>20,00 €</b>
- emplacement extérieur avec branchement électrique		2 jours	<b>30,00 €</b>
- emplacement intérieur avec branchement électrique		2 jours	<b>50,00 €</b>
- emplacement intérieur sans branchement électrique		2 jours	<b>40,00 €</b>
<u>Location d'un chalet Marché de Noël</u>			
- pour un jour		journée	<b>40,00 €</b>
- pour une semaine		semaine	<b>165,00 €</b>
- pour un mois chalet complet		mois	<b>650,00 €</b>
<u>Forfait charges chalet</u>			
- pour un chalet sans restauration		journée	<b>5,00 €</b>
- pour un chalet petite restauration		journée	<b>10,00 €</b>
- pour un chalet grande restauration (chalet personnel de + de 4 mètres)		journée	<b>30,00 €</b>

Critère	Tarifs 2024
---------	-------------

### Bulletin municipal

Encarts publicitaires	page entière A4	l'insertion	950,00 €
			pour 2 insertions
	1/2 page A4	l'insertion	450,00 €
		pour 2 insertions	650,00 €
	2/8ème page A4	l'insertion	250,00 €
		pour 2 insertions	350,00 €
	1/8ème page A4	l'insertion	125,00 €
		pour 2 insertions	180,00 €
	flyer A5	l'insertion	60,00 €

### Cimetière

Concessions simples	2m X 1m	15 ans	310,00 €
	2m X 1m	30 ans	530,00 €
Concessions doubles	2m X 2m	15 ans	550,00 €
	2m X 2m	30 ans	980,00 €
Concessions triples	2m X 3m	15 ans	760,00 €
	2m X 3m	30 ans	1 430,00 €
Concession colombarium		15 ans	730,00 €
		30 ans	1 430,00 €
Plaque pour colombarium		l'unité	45,00 €

### Locaux - location temporaire

Salle de réunion		heure	35,00 €
Salle Maison des Associations		demi journée	50,00 €
		journée	100,00 €
Cuisine du Panier du Rangen		demi journée	50,00 €
Hôtel de Ville - salle des conférences		demi journée	170,00 €
Gymnase du Steinby	grande salle	heure	25,00 €
Salles de musique à l'école du Bungert	Climatisée	heure	30,00 €
Salle Schreiber à l'école du Bungert		heure	30,00 €
Centre sportif F. BOURGER	grande salle	heure	30,00 €
	salle gymnastique	heure	40,00 €
	petites salles	heure	20,00 €
Locaux scolaires (salle évolution / salle de danse)	Tarif été (du 01/04 au 30/10)	heure	12,00 €
	Tarif hiver (du 01/11 au 31/03)	heure	15,00 €
Stade de Rugby	terrain honneur	match jour = 2 heures	75,00 €
	terrain honneur	match nuit = 2 heures	150,00 €
Stade de football	terrain honneur	match jour = 2 heures	75,00 €
	terrain honneur	match nuit = 2 heures	150,00 €
	terrain annexe	match jour = 2 heures	50,00 €
	terrain annexe	match nuit = 2 heures	70,00 €



Critère	Tarifs 2024
---------	-------------

### Matériel - location temporaires

Cinémomètre		jour	35,00 €
Barrières mobiles	unité	jour	5,00 €
Praticables mobiles	unité	jour	20,00 €
Podium	unité	jour	300,00 €
Chaises	unité	jour	5,00 €
Tables	unité	jour	5,00 €
Mise à disposition d'un smartphone	mois	Avec forfait inclus	25,00 €

### Véhicule - location temporaires pour les autres collectivités

Fourgon, camionnette, plateau-PTAC <3,5T		jour sans chauffeur	70,00 €
		heure avec chauffeur	44,00 €
Petite balayeuse		jour sans chauffeur	150,00 €
		heure avec chauffeur	55,00 €
Grande balayeuse		jour sans chauffeur	250,00 €
		heure avec chauffeur	66,00 €
Chariot élévateur, chariot		jour sans chauffeur	150,00 €
		heure avec chauffeur	66,00 €
Camion PTAC > 3,5T		jour sans chauffeur	300,00 €
		heure avec chauffeur	88,00 €
Chasse neige équipé sans sel		jour sans chauffeur	400,00 €
		heure avec chauffeur	110,00 €

### Prestations personnel communal

Agent technique	heure	Jours ouvrés	32,00 €
		Nuit	64,00 €
		Dimanches et jours fériés	62,00 €
Agent d'encadrement et d'étude	heure	Jours ouvrés	49,00 €
		Nuit	97,00 €
		Dimanches et jours fériés	92,00 €

### Remplacement de matériel

Barrière Lisbonne	unité	Forfait	622,26 €
Potelet Procity	unité	Forfait	449,21 €
Potelet fonte écusson	unité	Forfait	1 510,80 €

### Participations ou ventes

Gobelet			1,00 €
Lavage des gobelets			0,10 €
Vin "clos de la Ville de Thann"	bouteille	Riesling	22,00 €
Vin "clos de la Ville de Thann"	bouteille	Pinot gris	24,00 €
Ensemble décoratif de Noël	unité		150,00 €

	Critère	Tarifs 2024
<b>Badge d'accès aux bâtiments communaux</b>		<b>20,00 €</b>
<b>Badge pour le système de pointeuse</b>		<b>10,00 €</b>

### Ludothèque

<b>Adhésion :</b>			
famille thannoise		annuelle	<b>15,00 €</b>
famille non thannoise		annuelle	<b>18,00 €</b>
collectivités / associations thannoise		annuelle	<b>35,00 €</b>
collectivités / associations non thannoise		annuelle	<b>38,00 €</b>
professionnel		annuelle	<b>50,00 €</b>
<b>Location jeu :</b>			
<b>Jeux de société</b>			
famille		3 semaines	<b>1,00 €</b>
professionnel	jeu - de 1 an	3 semaines	<b>1,00 €</b>
professionnel	jeu + de 1 an	3 semaines	<b>0,50 €</b>
collectivités / associations		3 semaines	<b>gratuit</b>
Grands jeux		1 semaine	<b>4,00 €</b>
collectivités / associations		1 semaine	<b>gratuit</b>
caution pour tous		1 semaine	<b>80,00 €</b>
<b>Amendes :</b>			
pénalité pour retard > à 15 jours		semaine	<b>2,00 €</b>
remplacement d'une pièce			<b>2,00 €</b>
pièce manquante non remplaçable ou jeu non restitué			<b>facturation du jeu au prix d'achat moins 15% de vétusté par an</b>

### Photocopie

Photocopie	A4 noir et blanc	la copie	<b>0,20 €</b>
	A3 noir et blanc		<b>0,25 €</b>
	A4 couleur		<b>0,30 €</b>
	A3 couleur		<b>0,50 €</b>

### Produits forestiers en € HT (TVA 10%)

Bois coupé à façonner	m3	hêtre	<b>42,00 €</b>
Bois coupé à façonner	m3	autres essences	<b>40,00 €</b>
Fonds de coupe	m3	autres essences	<b>10,00 €</b>